

Moutiers	Nicollet Pierre																		Celui-ci a déclaré que sa tannerie est toujours dans la même situation par défaut d'ouvriers et pour ne pouvoir travailler lui-même à cause d'une chute faite l'année dernière qui lui a laissé des infirmités.
Salins	Denarier Pierre	1	écorce de sapin, 15 quintaux métriques	5 rosses					12						25		1,50 quintaux, non compris les peaux de moutons	188,4	Même observation que le trimestre précédent.
Séaz	Favre Gaspard																		Nous soussigné maire de la commune de Séaz arrondissement de Moutiers, Département du Mont-Blanc, certifions qu'ensuite de visite de l'usque tannerie qui existe dans cette commune occupée par le Sieur Gaspard Favre de ladite commune, et d'après sa déclaration, il n'a mis en tan ni en chamoiserie aucune peau et ne s'est occupé que de l'agriculture pendant le trimestre échu aujourd'hui trente septembre an dix-huit cent treize et qu'ainsi il n'en peut réfuter aucun état à dresser, il déclare au surplus que quant aux prix des peaux crues il est toujours à peu près le même.
Tessens	Duchosal Jean François																		Nous maire de la commune de Tessens certifions que pendant le courant du 3e trimestre 1813 Jean François Duchosal tanneur, n'ère cette commune n'a tanné aucune peau de cuir d'après la déclaration qu'il nous a faite lui-même.

Tableau récapitulatif des tanneries de l'arrondissement de Moutiers réalisé à partir des statistiques industrielles de l'Empire (FR.AD073, L2135), 1813 troisième trimestre, page 2.

IVR84_20197300274NUCA

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation